

Laval, le 12 février 2020

Monsieur l'inspecteur d'académie
Directeur académique
des services départementaux
de l'éducation nationale de la Mayenne

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
des écoles publiques de la Mayenne

Division des élèves, des
écoles et des établissements
D3E

Service de la vie des écoles
et des établissements
SVET

Dossier suivi par :

Isabelle Rabbé
Tél. : 02.43.59.92.51
Mél. : ce.svet53@ac-nantes.fr

Christophe Métayer
Tél. : 02.43.59.92.55
Mél. : ce.svet53@ac-nantes.fr

Cité administrative
Rue Mac Donald
BP 23851
53030 LAVAL CEDEX 9

Madame, Monsieur,

Votre enfant arrive au terme de sa scolarité élémentaire. Afin que ce moment important se déroule dans les meilleures conditions, je souhaite que vous soyez personnellement informés des procédures d'affectation de fin d'année scolaire.

A l'issue de sa scolarité à l'école élémentaire, tout enfant a droit à une place dans le collège public de son secteur si le conseil des maîtres a prononcé un passage en 6^{ème}. C'est l'**adresse de votre domicile au 1^{er} septembre 2020** qui le détermine.

Toutefois, vous avez la possibilité de solliciter une affectation dans un autre collège public en formulant une demande de dérogation dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, conformément à l'article D.211-11 du code de l'éducation.

Les dérogations sont accordées par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Mayenne en fonction des capacités d'accueil de l'établissement demandé et des critères de priorité dont vous trouverez le détail dans la notice explicative ci-jointe.

Afin de recueillir vos vœux d'affectation, vous complétez successivement deux volets d'une fiche de liaison à remettre au directeur d'école :

- **Volet 1** : il permet d'actualiser votre **adresse au 1er septembre 2020** et par conséquent le collège de secteur dont dépend votre enfant. Il est à remettre au directeur d'école le **au plus tard le 23 mars 2020**.
- **Volet 2** : il permet de formuler vos **vœux d'affectation** (collège de secteur, demande de dérogation, demande de parcours particulier) ou d'informer l'école de votre choix d'inscrire votre enfant dans un collège privé ou hors département. Il est à remettre au directeur d'école **au plus tard le 10 avril 2020**.

Demandes d'admission en classe bilangue, classe à horaires aménagés et sections sportives

Le volet 2 de la fiche de liaison vous permet d'exprimer les souhaits d'option pour votre enfant :

- section bilangue anglais/allemand : Case D, indiquer 6^{ème} bilangue anglais/allemand ;
- classe à horaires aménagés théâtre (6^{ème} CHAT) au collège Alain Gerbault de Laval : Case D, indiquer 6^{ème} Théâtre ;
- classe à horaires aménagés musique (6^{ème} CHAM) aux collèges Jacques Monod de Laval et Francis Lallart de Gorrion : Case D, indiquer 6^{ème} Musique.

En cas de demande de dérogation, si vous souhaitez que votre enfant intègre soit une section sportive scolaire soit une classe bilangue, théâtre ou musique, il est nécessaire de formuler la demande avec au minimum le critère « parcours scolaires particuliers ». Le critère de la formation « classe bilangue » ne pourra être retenu comme dérogatoire si votre collège de secteur propose la formation bilangue.

Vous trouverez la liste complète des formations et enseignements facultatifs proposés dans les collèges publics de la Mayenne en vous connectant au site de la DSDEN de la Mayenne (www.dsden53.ac-nantes.fr), rubrique « élèves et familles », « formation et orientation », « affectation en collège ».

La commission départementale d'affectation en 6^{ème} se réunira **le 18 juin 2020** pour statuer sur l'ensemble des demandes d'affectation en 6^{ème}.

Vous serez informés des résultats de l'affectation par un courrier de notification adressé par le collège d'accueil à compter du **vendredi 19 juin 2020**.

Si vous souhaitez formuler un recours, celui-ci devra parvenir à mes services avant le 2 juillet 2020. Les demandes de recours seront étudiées le 7 juillet 2020. Les résultats finaux seront directement transmis par le collège avant le 12 juillet 2020.

Vous exprimant tous mes vœux de réussite dans la poursuite du parcours scolaire de votre enfant, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma meilleure considération.

Le directeur académique



Denis WALECKX